

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 08/12/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LBOUC, Mme Madeleine BARBELETTE, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT,
Date d'affichage : 08/12/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET

Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LBOUC

M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°122/2023

Fond de concours des communes versé par Fougères Agglomération

Lors du conseil du 12 octobre 2023, nous avons délibéré pour affecter ce fond d'un montant de 16 541.00 € sur l'opération aménagement avenue de Bretagne, mais les services de Fougères Agglomération demande une affectation sur une réalisation plus avancée.

Donc je vous propose l'opération effacement des réseaux de la Résidence des Coteaux.

Les travaux estimés par le SDE 35 sont évalués à :

105 431.14 € HT pour les travaux et à 4 958.00€ HT pour les études

La participation totale de la commune sera de 53 107.30 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la suppression de la délibération n°84/2023 et d'affecter le montant de 16 541.00 € à l'opération d'effacement des réseaux à la résidence les Coteaux
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à régler cette affaire

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire

